

## Source

Les principaux résultats de cette étude sont issus du **Recensement de la Population (RP) de 2008**. Ils ont été élaborés à partir des Enquêtes Annuelles de Recensement (EAR) réalisées entre 2006 et 2010.

Pour chacun des niveaux géographiques retenus (région, grandes aires urbaines, bassins de vie ruraux non périurbains), ne sont pris en compte que les échanges migratoires entre la zone et l'extérieur. Les mouvements intra-zone ne sont pas étudiés.

## Définitions

Les **migrations résidentielles** sont estimées grâce à la question du bulletin individuel du Recensement de la population : « Où habitez-vous il y a 5 ans ? ». Les migrations résidentielles ne sont ainsi prises en compte que si le lieu de résidence d'un individu au moment du recensement et celui qu'il avait 5 ans auparavant sont différents. S'il a changé plusieurs fois de domicile au cours de cette période, seule la résultante de ses migrations sera prise en compte. Les enfants de moins de 5 ans sont exclus du champ de l'étude. L'interprétation des résultats doit être prudente dans la mesure où les caractéristiques socio-économiques des individus au moment où ils ont migré peuvent être différentes de leurs caractéristiques au moment de l'enquête de recensement (par exemple, un jeune actif au moment du recensement de la population de 2008 pouvait être étudiant au moment où il a migré). Les études futures sur les flux migratoires devraient en partie pallier ces inconvénients. En effet, depuis 2011, les EAR interrogent sur le lieu de résidence un an auparavant. Les résultats relatifs à cette question ne seront cependant disponibles qu'en 2016 pour l'année 2013.

Les **entrants** sont les individus présents sur le territoire étudié au moment du recensement qui n'y résidaient pas 5 ans auparavant. Le taux d'entrées, exprimé en pour mille (‰), est le nombre d'entrants rapporté à la population moyenne de la zone entre 2003 et 2008.

Les **sortants** sont le nombre d'individus présents sur le territoire étudié cinq ans auparavant et n'y résidant plus au moment du recensement. Le taux de sorties, exprimé en pour mille (‰), est le nombre de sortants rapporté à la population moyenne de la zone entre 2003 et 2008.

Le **solde migratoire** est égal au nombre d'entrants moins le nombre de sortants. À l'instar des entrants et des sortants, il peut s'exprimer en taux, rapporté à la population moyenne de la zone entre 2003 et 2008.

Une **grande aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronnes périurbaines) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire au sein duquel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants. La typologie urbaine-rurale est basée sur la classification désormais utilisée par la Commission européenne. À partir de carreaux de 200 m de côté, on forme des mailles urbaines qui remplissent deux conditions : une densité de population d'au moins 300 habitants par km<sup>2</sup> et un minimum de 5 000 habitants. Les autres mailles sont considérées comme rurales.

Les **bassins de vie ruraux** : si la population classée dans les mailles urbaines représente moins de 50 % de la population totale du bassin de vie, le bassin de vie est considéré comme rural. On distingue cinq types de bassins de vie ruraux : animés par un grand pôle urbain, périurbains, animés par un pôle moyen, animés par un petit pôle, autres.

Seuls les **bassins de vie ruraux hors influence des grands pôles** font partie du champ de l'étude : il s'agit des 23 bassins de vie animés par un pôle moyen, un petit pôle ou autres.